

## Questions au Feuilleton

2.	Date	Poste	Traitement \$
	1 <sup>er</sup> juillet 1968	S.X.2—Sous-secrétaire du Cabinet (Plans)	19,000—24,750
	1 <sup>er</sup> août 1969	S.X.3—Sous-secrétaire du Cabinet (Plans)	23,000—29,000
	1 <sup>er</sup> janvier 1971	S.X.4—Premier sous-secrétaire du Cabinet (Plans)	31,500—37,500
	1 <sup>er</sup> mars 1973	Sous-ministre de la Consommation et des Corporations	44,000—54,000

\*Transposition générale effectuée dans la Fonction publique

3. L'ensemble des aptitudes de M. Pitfield, sa compétence professionnelle, sa formation et ses qualités personnelles eu égard aux exigences du poste.

## LES NOMINATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Question n° 377—M. Cossitt:

Suite à la récente nomination de M. Michael Pitfield au poste de greffier du Conseil privé et de secrétaire du Cabinet, le Premier ministre annoncera-t-il la nomination d'autres amis, associés ou parents à des postes élevés de la Fonction publique, a) dans l'affirmative, à quels postes et quand ces nominations seront-elles annoncées, b) sinon, cela signifie-t-il que le Premier ministre s'en tiendra désormais au système de promotion selon le mérite pour les futures nominations?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Il n'est pas nécessaire de répondre à la question, telle qu'elle est posée. Voir la réponse à la question n° 513, page 1282 du compte rendu des débats du 13 novembre 1974 (n° 31).

## L'ABSENCE DE M. MICHAEL PITFIELD, SOUS-MINISTRE

## Question n° 445—M. Cossitt:

Depuis quand M. Michael Pitfield est-il absent de son poste de sous-ministre de la Consommation et des Corporations et a) quel est le motif de son absence, b) à quelle date précise reprendra-t-il son poste, c) quels sont tous ceux qui ont autorisé ou recommandé cette absence et pour quelle raison, d) quel est le salaire annuel exact de M. Pitfield en devises canadiennes, e) quelles déductions de salaire sont effectuées en raison de son absence, quand ont-elles pris effet pour la première fois et, si aucune déduction n'est faite, quelle en est la raison?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** 1. Depuis le 10 août 1974. a) Un congé obtenu dans le cadre du Régime des congés de promotion professionnelle du personnel de direction; b) Le 10 janvier 1975; c) Le Régime des congés de promotion professionnelle du personnel de direction établi en décembre 1972 permet à des membres du personnel de direction nommés par la Commission de la Fonction publique ou par le gouverneur en conseil de s'absenter afin de mettre à jour leurs connaissances professionnelles. Des congés sont entre autres accordés à des cadres désireux d'étudier ou d'enseigner dans des établissements d'enseignement canadiens ou étrangers. Ces congés sont approuvés par le sous-ministre dans le cas de cadres nommés par la Commission de la Fonction publique, et par le premier ministre qui agit sur la recommandation du secrétaire du cabinet et du Greffier du Conseil privé dans le cas de cadres nommés par le gouverneur en conseil; d) Son traitement se situe dans l'échelle DM-2 (\$44,000-\$54,000); e) Conformément aux dispositions du Régime des congés de promotion professionnelle du personnel de direction, aucun montant n'est déduit de son salaire pendant son absence.

## LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE M. MICHAEL PITFIELD

## Question n° 446—M. Cossitt:

Quelle est la liste complète de toutes les dépenses payées par le gouvernement en faveur de M. Michael Pitfield depuis le 20 avril 1968, y compris la nature et le coût de chaque article ainsi que le coût total de tous ces articles?

[M. Trudeau.]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** En ce qui concerne le Bureau du Conseil privé, pour la période du 20 avril 1968 au 1<sup>er</sup> mars 1973: Réceptions officielles, \$1,885.58; Frais de déplacement, \$14,754.14. En ce qui concerne le ministère de la Consommation et des Corporations, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 1973 au 24 octobre 1974: Réceptions officielles, \$2,302.03; Frais de déplacement, \$6,037.14; Congé de promotion professionnelle du personnel de direction, \$2,163.63. Total pour la période du 20 avril 1968 au 24 octobre 1974, \$27,142.52.

## LA LÉGISLATION PROVINCIALE SUR LES MÉDICAMENTS

## Question n° 511—M. Herbert:

1. Le gouvernement se préoccupe-t-il des répercussions défavorables que la législation provinciale sur les médicaments pourrait avoir sur l'industrie pharmaceutique canadienne et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il étudié ce problème avec les ministres provinciaux de la Santé?

2. Quelles assurances peut-on donner aux dirigeants des laboratoires pharmaceutiques pour les encourager à faire d'importants investissements pour la recherche qui peuvent s'avérer fort avantageux pour l'économie canadienne?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Le gouvernement tient à ce que les Canadiens disposent en permanence de médicaments efficaces et sans danger. A leur réunion des 13 et 14 novembre dernier, les sous-ministres fédéral et provinciaux de la santé se sont penchés sur la question des médicaments et des exigences des provinces en la matière.

2. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'intéresse de près aux conséquences que ses programmes peuvent avoir sur l'industrie et l'économie canadienne. C'est pourquoi le ministère entretient de bons et étroits rapports avec l'industrie pharmaceutique, par l'intermédiaire de diverses associations et sociétés pharmaceutiques. Grâce à ce type de rapports, le ministère peut avoir rapidement une idée des répercussions de ses programmes et, en même temps, donner les meilleures assurances possibles à l'industrie pharmaceutique.

## SCHL—LE BUREAU ET LE PERSONNEL À CORNER BROOK (T.-N.)

## Question n° 574—M. Marshall:

1. Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines envisage-t-il d'accroître le personnel du bureau de la SCHL de Corner Brook (Terre-Neuve) et, sinon, pour quelle raison?

2. Compte tenu de l'explosion démographique de Stephenville et du district de Port-au-Port à Terre-Neuve, le ministre envisage-t-il la création d'un bureau de la SCHL dans la région de Port-au-Port, et, sinon, pour quelle raison?

**L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** 1. On étudie constamment les besoins en personnel des divers bureaux de la Société centrale d'hypothèques et de logement et on est à augmenter le personnel du bureau de Corner Brook.